

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie.

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

MATARIATI 23. — N° 35.

TE VEA NO TAHITI.

Mahana pae 28 aote 1874.

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).
De 6 mois 1 fr. 50.
De 1 an 3 fr. 00.
De 2 ans 5 fr. 00.
De 3 ans 7 fr. 50.
Un ancrée de 50 centimes.

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
à l'Administration de l'Imprimerie du Gouvernement.

PRIX DES ANNONCES (au comptant).
Les 35 premières lettres de la ligne.
Au-dessous de 20 lettres 1 fr. 50.
Les annonces répétées se paient la moitié de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Ordonnance portant convocation de la haute-cour tahitienne. — Nomination. — Avis administratif. — Arrêt de la haute-cour tahitienne. **PARTIE NON OFFICIELLE.** — Arrêt de la cour d'appel. — Arrêt de la commission d'hygiène des colonies pendant le 1^{er} trimestre 1874. — Cérémonie. — Les typographes parisiens. — Les procureurs de l'île. — Mouvements commerciaux. — Mouvements de la poste. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Avis.

Le cabinet du Commandant Commissaire de la République, la salle des délibérations du conseil d'administration, les bureaux du secrétariat, des archives et de la mairie, sont momentanément transférés place Bruat, au coin de la rue Bonnaville, au-dessus de la salle de l'état civil.

POMARE IV. Reine des Iles de la Société et dépendances, et le Commandant Commissaire de la République.
Vu l'article 5 de la loi du 28 mars 1866,

ORDONNANCE

La haute-cour tahitienne se réunira le 10 octobre prochain, sur la convocation de son président, pour tenir sa quatrième session de l'année 1874.

La présente ordonnance sera publiée au *Messenger* et insérée au *Bulletin officiel* des Établissements.

Papeete, le 25 août 1874.

POMARE. O^u GILBERT-PIERRE.

POMARE IV. Le roi ahi valine note mau feua Toiava et te o mahi, e te Toman te Toiava et te Repu-hira.

I te hio raa i te irava 5 o te-ture no te 28 mai 1866.

TE PAHAI NEI:

E hapasitupu mai te haava raa rahi tahiti i te 19 no atope i mau nei, i nia i te poro raa a tona peretien, no te maha o tona putuputu raa no te mahiti 1874.

E fafite hia tei nei faaue ma mana na roto i te *Yee*, e e neua hia i roto i te puta vai parau a te Huu.

Papeete, le 25 no aote 1874.

POMARE. O^u GILBERT-PIERRE.

Par ordre de M. le Commandant Commissaire de la République aux Iles de la Société en date du 18 août 1874, l'indigène Hepera est nommé maître à pied du district de Matiaia, à compter du 16 août 1874, en remplacement de Mairira a Tahira, lequel pour négligence dans l'exercice de ses fonctions.

AVIS ADMINISTRATIFS

Caisse agricole

Le secrétaire-trésorier de la caisse agricole informe messieurs les commerçants et autres personnes qui en désirent, que cette caisse est en mesure de délivrer des traites, au port payable, à trois jours de vue, par la succursale de la Banque de France au Havre.

On pourra se présenter avant le 31 de chaque mois pour obtenir les traites en échange de la contre-value en espèces avant cours et en bons du Trésor ou de la caisse agricole.

Culture de la Rame.

Les abonnés au *Messenger* recevront avec le numéro de ce jour la 1^{re} livraison de la réimpression d'un petit traité qui a paru à Gand, en 1871, sur la RAME, cette plante d'une culture si facile et aux propriétés si merveilleuses.

Chaque numéro du journal contiendra aussi 8 pages supplémentaires jusqu'à l'achèvement de ce travail; la réunion des livraisons formera une brochure d'environ 70 pages.

Fourniture de bois à brûler.

Le public est prévenu que le jeudi 1^{er} octobre 1874, à deux heures de relevée, il sera procédé dans le cabinet de l'Ordonnateur à l'adjudication sur soumissions cachetées pour la fourniture du bois à brûler nécessaire aux divers services de la colonie et aux bâtiments de la station ou de passage.

Les offres seront reçues jusqu'au 1^{er} octobre à dix heures du matin, dans une boîte placée au secrétariat de l'Ordonnateur.

Le cahier des charges est déposé au bureau du commissaire aux subsistances, où il pourra en être pris connaissance.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAUTE-COUR TAHITIENNE

Première Session de l'année 1874

PRÉSIDENCE DE M. DAUDIN.

Assemblée du 19 janvier 1874.
N° 585. — Entre Viria a Terenotia, propriétaire, demeurant à Punaauia, agissant pour lui-même, appelant;
Et dame Tetouani, femme Pua, autorisée et assistée de son mari, présent à l'audience, prépositaire, demeurant à Punaauia, agissant pour elle-même et représentée à l'audience, par son fils aîné a Terenotia, initiée.

Vu l'appel interjeté le 27 mars 1873, par le sieur Viria a Terenotia, d'un jugement rendu le 17 février 1873 par le conseil du district de Punaauia, au sujet de la limite entre les terres Tetouani et Tepahutai, sises à Punaauia;

Attendu que cet appel est régulier en la forme, y faisant droit et statuant au fond;

Y a été préparatoire ce date du 13 juillet 1874 par lequel la cour, avant fait droit, a décidé que une commission, composée des sieurs Mahemo a Mai, Terenotia a Ueva et Metuaro a Pua, accompagnés du greffier, se rendrait sur les lieux en litige afin de déterminer, en présence des parties intéressées, des membres du conseil du district et des principaux habitants, quelle est la véritable limite entre les terres Tetouani et Tepahutai, d'après les titres déposés, et constater ce qui produira cette opération dans un rapport qui sera déposé au greffe de la haute-cour tahitienne pour être statué ce que de droit à la prochaine session;

Vu le rapport dressé le 20 octobre 1873 par les sieurs Mahemo a Mai, Terenotia a Ueva et Metuaro a Pua, accompagnés du greffier, lequel rapport conclut au maintien de la limite indiquée par Viria a Terenotia;

Qu'il appartient des parties et le ministère public en leurs dires, moyens et conclusions, tant sur ledit rapport que sur le fond;

Attendu que ce rapport est régulier en la forme;

Attenu qu'il résulte du procès-verbal dressé sur les lieux par la commission que la véritable limite est celle qui a été indiquée par le demandeur Viria a Terenotia;

Par ces motifs,

La haute-cour tahitienne, après en avoir délibéré conformément à la loi, infirme la décision du conseil du district de Punaauia du 17 février 1873, homologue le procès-verbal dressé par la commission le 20 octobre dernier en vertu de l'arrêt préparatoire précité; d'où il en conséquence que la véritable limite qui sépare les terres Tetouani et Tepahutai est celle qui a été indiquée par l'appelant; ordonne la restitution de l'instance consignée, et condamne l'intimée à payer les frais, liquidés à la somme de cent quarante francs.

PARTIE NON OFFICIELLE

Papeete, le 28 août 1874.

La notice de correspondance des États-Unis et d'Europe est arrivée aujourd'hui de San Francisco à bord du trois-mâts-*gosh-tu-Mama*, qui a mouillé sur notre rade vers une heure de l'après-midi.

Résumé des travaux de la commission supérieure de l'Exposition permanente des colonies pendant le premier trimestre de 1874.

La commission a continué, pendant les trois premiers mois de cette année, à rechercher les moyens de faire progresser l'agriculture et le commerce de ses possessions d'outre-mer.

qui s'est en effet porté sur la note de l'annuaire (Annuaire tribois) qui vient d'être l'objet d'expressions satisfaisantes au point de vue de l'éclaircissement de la pharmacie ; déjà un industriel de Rouen a demandé 100 tonnes de son produit, MM. Dudoyn, de Paris, et Delarue, de Beaumont-le-Roger (France), ont demandé des quantités importantes.

Quant à la Société de la Nouvelle-Calédonie, on n'a été, jusqu'à présent, difficile à trouver du fait de retour, paraissant devoir principalement consister à l'approvisionnement de nos marchés en noix de coco.

D'heureuses expériences ont été également tentées sur la moussé de Cochinchine (Hu des Chinois, ceux des Annames), au point de vue de la fabrication des doubliers en rou, dont l'appât était, depuis longtemps, la spécialité de l'Angleterre ; mais l'essai paraît être celui employé par nos visiteurs ; le commerce français va donc être en mesure d'obtenir du haut tout de près de dix millions qu'il leur pays annuellement pour l'acquisition des échantillons.

Nous avons déjà fait connaître, dans le résumé précédent (Revue d'août, p. 159), les nombreuses applications qui peut recevoir le thé ; ces applications, de même que toutes celles auxquelles donneraient lieu nos produits coloniaux, vont être l'objet d'une exposition spéciale qui paraîtra au public le suivre les transformations de la matière brute, sucre, caillé, copal, ivore, plumes, etc., etc., au sujet fabrique ; cette exposition, due à l'initiative de M. Ch. Arnold, ne peut manquer d'avoir un grand succès.

En même temps, pour donner plus de publicité à l'exposition permanente, des notes spéciales vont être insérées dans le *Guide-Journa*, et une collection complète des produits commerciaux de nos colonies sera déposée au Conservatoire des arts et métiers, où elle servira à la démonstration de l'enseignement.

Enfin l'exposition orientale organisée par M. de Longpré, au palais de l'Industrie, a reçu de beaux spécimens des principales matières brutes fabriquées de la Cochinchine, de l'Inde, de Tahiti et de la Nouvelle-Calédonie.

L'agriculture coloniale a été également l'objet des préoccupations du service de l'exposition, surtout en ce qui concerne la recherche d'une machine à presser les filices de ramie ou celle de Chine, dont la culture a été entreprise simultanément à la Guyane, dans les Antilles et à la Réunion ; les concours aussi ont été ouverts, dans ce but, à Subrahman (Inde anglaise), et un prix de 125,000 francs avait été offert à l'inventeur du meilleur système ; les instruments présentés n'ont malheureusement pas répondu à l'attente des hommes sages ; mais cette question vient d'être reprise en Angleterre, où de grandes quantités de ramie cultivée au jardin botanique de Kew sont revenues, à l'état frais, aux ingénieurs qui en font la demande, en vue de donner plus facilement leurs idées.

La commission supérieure aux toutes ces tentatives avec attention et guider les colonies françaises de la première bonne machine qui paraîtra. Elle s'occupe également de l'envoi à la Guyane d'un appareil à extraire les essences d'oranges et de citrons ; enfin elle prépare la publication d'un ouvrage de M. Deltail, pharmacien de première classe de la marine, sur la culture et la préparation de la canille ; les demandes d'achat de canille sont incessantes à l'exposition, et il est du plus grand intérêt pour nos colonies de voir cette canille se vendre sur la plus grande échelle possible, car le prix de ses gousses, vu l'énorme consommation qui s'en fait, sera toujours très-élevé.

La commission, s'inspirant des vœux des comités coloniaux, n'a pas perdu un instant de vue les grandes questions du recrutement des travailleurs, des engrais, des expositions locales, si intéressantes au point de vue des progrès qu'elles provoquent, et l'envoi des produits primés à Paris—elle espère que les comités généraux de nos colonies, pénétrés de l'importance de l'œuvre qu'ils poursuivent, finiront par y associer leurs efforts ; elle accueille comme un heureux symptôme en ce sens le rétablissement des subventions de la Martinique et de la Guadeloupe à l'exposition.

Nature de peches. — La principale affaire entamée pendant les mois de février et mars, par le service de l'exposition coloniale, est relative aux nœuds de Tahiti. On sait que les îles du protectorat fournissent la plus belle variété connue, mais que, faute de capitaux suffisants, ceux de nos colonies qui y ont intérêt ne peuvent lutter contre la concurrence des maisons anglaises et allemandes établies à Papeete ; de sorte que nos industriels sont obligés de se procurer sur les marchés de Londres et de Hambourg, à des prix très-élevés, des produits exclusivement français et vendus sur les lieux de pêche à un bon marché excessif.

Ausultement préoccupé de cet état de choses, la commission a fait au commerce français un appel qui a été entendu : déjà une maison de Paris a mis à sa disposition une somme de cent mille francs, pour acheter des nœuds dans les archipels des Gambier et des Phoenix, et des renseignements ont été demandés au Commandant de nos possessions dans l'Océan sur les personnes auxquelles on pourrait confier des fonds pour entreprendre sur place des affaires considérables, tant sur les nœuds que sur les écailles de tortue.

Pailles pour chapeaux. — En même temps, des essais se poursuivent en Suisse pour l'emploi, dans la fabrication des chapeaux, des pailles de pia (*Stipa pennata*) et de bambou ; les tentatives, malheureusement, ont échoué, car un prix trop élevé pour pouvoir lutter contre les matières européennes jusqu'à ce jour dans ce genre d'industrie ; mais les préparations de bambou paraissent devoir donner des résultats satisfaisants.

Ros et Ravine. — Nous devons également signaler, parmi les réclames envoyées de Tahiti, les filices de ros (*Artia infans*), sorte d'ortie employée par les indigènes pour la fabrication des filices, et qui, trop chère encore pour entrer dans la consommation européenne, peut devenir un jour un sérieux objet d'exportation.

Une autre espèce d'ortie, la ramie (*Artia tenaxissima*), cultivée aux Antilles et à la Guyane, a été, dans cette dernière colonie, l'objet d'études intéressantes au point de vue d'une préparation industrielle à bon marché, de la part de M. A. Michels, membre du comité d'exposition de Cayenne. Ce colon n'emploie ni machines, ni bras, ni bœufs, ni harnais, toutes choses coûteuses dont l'état général de la fortune coloniale ne permettrait l'acquisition qu'à un très-petit nombre de privilégiés. Le jour même de la coupe, l'ortie est détachée en lanières, opération très-facile quand la lige est fraîche, et on la laisse tremper pendant une nuit dans de l'eau acidulée de jus de citron, ce qui la débarrasserait complètement de la matière gommeuse qui rend ordinairement sa désagrégation si difficile.

On étudie le produit annuel d'un hectare planté à la Guyane, suivant la méthode Michels : à 7,783 kilogrammes de filasse blanche, ayant 1700 de longueur ; cette méthode sera l'objet d'une communication particulière au

comité local des Antilles et de la Réunion ; mais, d'un autre côté, la commission sapie, persuadée que les procédés de préparation de M. Michels ne pourraient que difficilement s'appliquer à la grande exploitation, poursuit toujours la recherche d'une machine ad hoc, et vient de s'adresser, dans ce but, avec M. le comte de Malarie, dont le nom fait autorité en pareille matière.

Vanille. — De même que la ramie, la vanille fait toujours l'objet des préoccupations de la commission. Par suite d'une culture trop prolongée dans les mêmes terres, et de fécondations artificielles trop répétées, cette orchidée a été atteinte de maladies qui menacent de la faire disparaître du sol de la Réunion, si on ne change le mol dans sa racine : des instructions ont été envoyées au comité de Saint-Desprie pour provoquer l'établissement, dans le jardin de la colonie, de treilles de vanilliers qui seraient renouvelés tous les dix ans, en substituant chaque fécondation artificielle et seraient uniquement destinées à fournir des housses saines pour remplacer les vanilliers épuisés. Au même temps, une demande a été adressée au Muséum d'histoire naturelle de Paris pour l'envoi à la Réunion, aux frais de la commission supérieure et par la voie rapide, d'une note très-voisine concernant des tentatives des meilleurs variétés de vanille destinées à régénérer l'espèce.

De source — Nous avons déjà mentionné, dans un des précédents bulletins mensuels, les travaux de laboratoire commencés au sujet des os de mer que les pêcheurs des îles Saint-Pierre et Miquelon abandonnent, chaque année, sur la plage, ou qui y sont amenés par la mer ; ils contiennent 49,92 p. 100 de phosphate de chaux, et 21 p. 100 d'osmine, équivalent à 2,94 d'azote, et sont par conséquent très-propres à la fabrication des engrais ; mais leurs besoins et leur peu de compressibilité ne permettant pas d'en faire tenir plus de 870 kilogrammes au tonneau, on a dû les lever grossièrement pour résoudre le problème du transport ; dans cet état, ils donnent 370 kilogrammes à la tonne, et on ne peut pas en offrir de 90 à 100 francs les 1,000 kilogrammes, dès qu'on aura fait les derniers essais sur une commande de 25 tonnes. On évalue à plus de 2 millions de kilogrammes la quantité d'os de morue qu'on rejette chaque année à la mer, sur les côtes de Saint-Pierre et Miquelon.

Culture de la Nouvelle-Calédonie. — Vautrait explications intéressantes ont également lieu sur des terres à ciments de la Nouvelle-Calédonie : on a été jusqu'à présent obligé de faire venir à grands frais, d'Europe dans cette colonie, des ciments qui y arrivent trop souvent avariés par l'humidité ; de la impossibilité de faire certains travaux sans dépenses considérables ; il est à espérer que ces essais, confiés aux plus habiles professeurs de l'Ecole des ponts et chaussées, donneront des résultats favorables.

Analyses des terres. — Ces mêmes ingénieurs analysent, au point de vue des éléments à leur restituer, les terres provenant des différentes parties d'une des plus fertiles prairies de la Réunion, dans laquelle, cependant, les cannes à sucre deviennent, d'année en année, moins vigoureuses, malgré d'énormes fumures. Ce travail pourra probablement, une fois de plus, que l'ensemble des terres et le seul efficace remède au mal, que l'homme se transgère jamais impunément les lochs de la nature.

Travaux divers. — Le reste des travaux de la commission pendant les trois premiers mois de l'année peut se résumer ainsi : étude d'une proposition de création d'un cercle colonial, installation d'un magasin supplémentaire et de nouvelles vitrines, commande de cartes à grand point des colonies françaises ; enfin organisation des galeries de l'exposition coloniale appelée à fonctionner avec toutes les expositions qui auront lieu désormais au palais de l'Industrie, et à recevoir, par conséquent, au très-grand nombre de visiteurs.

Crevasse!

Rien de sinistre et de lugubre comme ce cri retentissant dans le silence de la nuit et l'horreur des ténèbres. Les cloches des églises et des habitations sonnent le tocsin, et la terreur gagne de proche en proche. Partout on est brusquement tiré d'un sommeil délicat inquiet et troublé, car nul n'a la certitude d'être à l'abri de l'invasion du fleuve, et la frêle levée de terre qui le protège contre ce redoutable voisin peut être à son insu trébuchée par une crevasse, minée invisiblement, vulnérable en quelque point. Déjà on entend un bruit sourd de cataracte, c'est le Mississipi qui se jette à travers sa forme crevée. On court au chemin et on écoute, puis un groupe se forme dont les membres s'interrogent anxieusement. La veille, telles levées menaçaient, étaient imbibées et supportaient à peine la pression du pied. Laquelle a cédé à l'effort de l'eau ? Quelles plaques vont être submergées, quelles maisons emportées ? Les habitants eux-mêmes du lieu tragique se seront-ils échappés à temps de leurs demeures ? C'est qu'en effet ils risquent de perdre corps et biens, existence et propriété, dans ces catastrophes.

Après les questions et les réponses on s'orienta dans l'ombre, on s'élança vers la crevasse et la lutte va s'engager contre l'élément perfide et furieux, qui le plus souvent reste vainqueur. L'infortune, on essaie de lui barrer le chemin et de le faire rentrer dans son lit. La loi du lait public est proclamée, tout est mis en réquisition et offert en sacrifice ; les barrières sont arrachées, les constructions démolies, et les matériaux improvisés à la hâte s'accumulent autour de la crevasse. Le malheur est que généralement les conditions de succès font défaut, c'est-à-dire l'ensemble des manœuvres, la direction des travaux, la méthode et l'unité. Le fleuve alors profite de la division, du désaccord de ses adversaires, et dilargit la brèche en roulant au loin les obstacles. Mais aussi quel triomphe quand on a pu le contenir et le refouler ! Ce sont des millions de dollars sauvés, des centaines de producteurs arrachés à la misère, à la faim, aujourd'hui surtout que la Louisiane est si appauvrie.

C'est donc un effrayant et lamentable spectacle que celui que présente en ce moment le Mississippi, et l'on a regardé à ses invasions propitieuses, il est plus dramatique que celui des convulsions du globe, avalanches ou tremblements de terre, et des ravages du feu, vagues incendies ou éruptions volcaniques. Comment, s'il ne baisse lui-même, avoir raison de ce géant irrité, égout col-

belles et d'élèves de la terre? Les docteurs ou les ingénieurs, dispersés dans la grande vallée malade du Mississippi, et de par conséquent pas à secourir sur un remède efficace.

Un maître de l'école de la vigne ici d'un art naissant. Aux temps antérieurs à la colonisation, le fleuve coulait en liberté, formait par ses épanchements une chaîne de lacs et un réseau de bayous, déversoirs capotés par l'hydraulique du Mississippi en possession de son autonomie. Les tribus indiennes aimaient bien trop la liberté pour vouloir gêner celle des eaux courantes. Les colonies blanches ne songèrent point à étudier les mœurs du fleuve et, peut-être, procédant par instinct et au hasard, elles se mirent à violenter le cosmos, à obstruer ses chemins de traverser et à combler les bas-fonds dont il se plaisait à faire de sa végétation. Les hommes considérèrent ces habitudes comme des écarts qu'il fallait réprimer, et le fleuve ne trouvant plus ses lieux favoris d'excursion, il lui fallut bien garder le lit et y rouler tout le volume de ses eaux; et comme il cherchait à se soustraire à la tyrannie dont il sentait les premières atteintes, on aggrava le joug en élevant des digues, simples terrassements qui ressemblaient à une ridicule brigade de pygmées. De temps en temps, de loin en loin, un accès de colère venait au fleuve, et les levées balayées étaient à réédifier.

Toutefois le Mississippi était encore presque toujours un bonhomme bienfaisant, prêtant son large dos des milliers de bateaux marchands, apportant en ses caux régulières des forêts déracinées à ses propriétés riveraines, se laissant saigner et envoyant des ruisseaux qui fécondaient les rivières de la Basse Louisiane. Mais son humeur s'est de plus en plus agité, et il est devenu d'abord hostile par instants, puis enfin irréconciliable.

Plus d'un système a été proposé, le colmatage troyen, le polder hollandais, et bien d'autres. Tout grand fleuve a sa constitution, son tempérament, son idiosyncrasie, et le nôtre réclame un traitement particulier. L'aristocratie coloniale, basée sur l'esclavage, lui face tout bien que mal au Mississippi, avec son armée de noirs disciplinés. En la brisant avant qu'une classe moyenne de petits propriétaires n'eût remplacé cette hiérarchie féodale, l'Union américaine a assumé, sans trop y songer, une double et lourde tâche, celle de gouverner les hommes et de maîtriser les choses. Elle a détruit les forces provinciales et va se voir obligée de leur substituer partout l'action centrale. Après avoir fait ainsi table rase de l'ancienne société, à quoi se résoudra l'Union, et quel parti adoptera-t-elle à l'égard de l'arrière fluvial qui féconde ou stérilise les régions d'où l'Union tire ses plus riches produits, de la splendide vallée qui n'a point usurpé le noble titre de jardin des États-Unis? Déjà le congrès est bien embarrassé avec la question de l'embouchure et des passes, et il lui faudra bientôt statuer sur tout le parcours du fleuve. Appellera-t-il son caractère de bonhomme, ou, au contraire, indigne, comme préventif et curatif, le rebloiment des rives, le rebloiment de déversoirs et la construction de fortes levées de pierre coupées de canaux de dégagement? Intéressera-t-il les industriels et commerçants du Nord et du Sud à la production d'un aliment qui alimente leurs usines et leurs comptoirs, et fera-t-il du fleuve rebelle un esclave de la nation? C'est ce que nous ignorons, et nous aimerions mieux l'initiative venant des compagnies de chemins de fer recrutées parmi les capitalistes intelligents. La levée et le bras forcé ne font qu'un, tel a été et tel est encore notre rêve, et nous le parcourons avec l'ingénieur Bayley, qui depuis un demi-siècle au moins ligue au premier rang dans les travaux publics et les entreprises générales de la Louisiane. Les compagnies existantes de chemins de fer sont obligées d'employer des milliers d'ouvriers et de salariés, et d'employer au secours des levées, qu'elles emparent donc tout à fait de ces levées et y fassent passer leurs trains de voyageurs et de fret; il y aura simplification de labeur et réduction de frais, les ouvriers de l'Etat s'accommoderont selon le vœu de la nature et sous l'œil du maître, et nous pourrions respirer à l'aise et dormir en repos.

(Nesheché.)

Les typographes parisiens.

Quand nous étions enfants, un livre nous apparaissait bien moins comme l'œuvre d'une pensée supérieure que comme le produit d'un travail mystérieux. On nous disait que les livres se fabriquaient sous un vague et respectueux ciel, à la puissance inconcevable de nous qui savait donner une forme sensible à des idées, à des rêvés, à des imaginations. Si elle est moins naïve aujourd'hui, notre admiration pour l'imprimerie est toujours aussi grande, et si nous envisageons plus sagement le rôle de l'imprimerie, nous respect-erons, nous aurons respect, du moins, à aimer ces braves compagnons auxquels nous associons des heures quotidiennes.

Par leur instruction, par l'indépendance de leurs idées, la vivacité de leur tempérament et l'originalité de leurs allures, les typographes se distinguent entre tous les membres de la grande famille ouvrière de Paris. Ils forment une corporation considérable, à qui son intelligence et sa modération ont concilié l'estime de tous ceux qui l'approchent. Mais la masse du peuple ne les connaît que superficiellement. L'étude que M. Boutmy leur a consacrée, et dans laquelle il fait connaître leurs mœurs, leurs caractères, leur langue, sera, pour plus d'un lecteur, une piquante révélation. Négligeant toute considération technique ou économique et n'envisageant que le côté pittoresque, M. Boutmy nous fait pénétrer dans l'intimité même du typographe parisien. Et de prime vent, il nous introduit dans la « cave » — le mot est de lui — où s'alibore gaieusement la tâche mystérieuse dont nous parlions tout à l'heure.

Après un coup d'œil rapide donné sur les métiers, on gronde les machines qui dévorent d'immenses quantités de papier et où les surgesons possèdent indolument les feuilles qui disparaissent inusitées pour venir tomber tout imprimées entre les mains des lecteurs, nous arrivons bien vite aux galeries de composition. C'est dans ces boîtes où sont posés les traits typographiques, que les prestres surmontés jadis s'ingèrent, pour se venger de l'appellation d'ours sous laquelle ils avaient été eux-mêmes désignés.

« Au point de vue de la hiérarchie, les compositeurs se rangent

en trois catégories : le *prote* qui dirige l'atelier, le *metteur en pages* dont le titre définit les fonctions, et le *paquetier* qui met en paquets, simplement ficelés, les lignes qui s'y composent. Ce sont ainsi les *corrigeurs* qui travaillent à la journée ou à l'heure, et font partie de la conscience; ils exécutent les corrections indiquées sur les épreuves par les correcteurs. Ceux-ci ne sont pas considérés comme des typographes, bien qu'ils puissent revendiquer une part des plus importantes dans les mérites de l'exécution typographique; moitié ouvriers, moitié hommes de lettres, ayant fait le plus souvent un stage dans l'enseignement ou dans le journalisme, ces emphigènes passent silencieusement leur vie à la recherche des coquilles.

Parmi les paquetiers, qu'on appelle encore les *plieurs*, il y en a deux classes : les *plieurs* qui travaillent aux lettres, et les *plieurs* qui travaillent aux journaux, c'est-à-dire ceux qui sont employés à des travaux de longue haleine; les *journalistes* ou *canonniers*, qui se groupent par équipe pour composer les « canons » du journal; les *plieurs* qui exécutent les tableaux ou états des administrations publiques.

Il y a aussi le compositeur qui débute, l'apprenti auquel les vieux types ont donné ironiquement le nom pittoresque d'*étrappe-science*.

Considérer sous le rapport de ses talents typographiques et de ses qualités morales, le compositeur reçoit les dénominations les plus variées; il nous suffira de citer : le *bidetiste*, à qui ne sont confiés que les travaux de peu d'importance; le *bourreur de lignes*, qui n'est apte qu'à composer la ligne courante; le *fricoteur* ou *pileur* de boîtes, qui, pour s'épargner la peine de garnir sa casse, pile soigneusement celle de ses compagnons; le *bourdoniste* et le *doubletoniste*, qui ont coutume, en composant, de faire des *bourrons* (maison de mots) ou de *doubletons* (répétition); le *rebutier*, qui roule d'imprimerie en imprimérie; le *palmeur*, qui a l'habitude de faire des discours emphatiques, des *palles*; le *gourouveau*, qui pérorne à propos de tout et contre tout; *chevrotin*, qui n'en rien irrite; le *révendeur*, qui a des accès de paresse intermittents; le *poireur*, qui a la passion de la diva bottée, etc.

Tous ces types ou caractères ont été saisis sur le vif par M. Boutmy, et les descriptions qu'il en fait sont assaisonnées d'anecdotes piquantes.

Le *Dictionnaire de la langue serrée*, ou autrement dit, du *l'argot typographique*, n'est pas la partie la moins intéressante de cette étude. On y trouve une foule d'expressions originales et pittoresques, comme celles-ci :

« *Uxvi* ! Exclamation d'un débiteur amené à passer dans une rue où on se trouve en long (crucifier). Le type débiteur-fait naturellement un circuit pour éviter la rue où l'on passe. »

« *Uxvi* ! Exclamation par laquelle un compositeur avertit ses camarades de l'irruption intempestive, dans la galerie, du *prote*, du patron ou d'un étranger. »

Mais la vie la plus intéressante d'un compositeur. Cette locution vient sans doute de ce que, à l'issue de la cérémonie funèbre, les assistants se réunissent autrefois dans quelque restaurant avoisinant le cimetière, et, en guise de repas des funérailles, mangeaient un lapin plus ou moins authentique. Les lapins — mais ceux qui ne sont pas authentiques — ont beaucoup renchéri; M. Boutmy nous apprend que, dans le repas des funérailles, les types le remplacent généralement, aujourd'hui, par un morceau de fromage. Mais l'ancienne locution est restée. C'est ainsi.

MARIE GRANVILLE.

Les percements de tunnels.

Le percement du mont Cenis, la rapide exécution de ce tunnel et sa portée réussie ont fait débiter de nombreux projets du même genre. Dans l'Amérique du Sud, on construit en ce moment pour la ligne du chemin de fer de Lima à Oroya un tunnel à travers les Andes. Ce tunnel, dont l'altitude est de 5,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, aura une longueur de plus de 1,000 mètres. Le percement s'en effectuera avec une fréquence active. Il sera sans doute terminé en peu de temps.

Il en sera évidemment de même du tunnel du Saint-Gothard, destiné à relier l'Allemagne du Sud et l'Italie. Les travaux de ce côté avancent rapidement; d'autant plus que l'on n'a à tout moment à profit les inventions nouvelles des qu'elles se produisent, et les perfectionnements apportés chaque jour dans les machines et les procédés de perforation. C'est ainsi qu'on a modifié le perforateur à air comprimé de M. Sommeiller, employé au mont Cenis. Le modèle adopté est celui de M. Dubois et François (de Serres). Il donne 300 coups à la minute et n'a besoin pour agir que d'une pression de deux atmosphères environ. Il fallait cinq atmosphères pour mettre en action les perforateurs de M. Sommeiller.

Pour faire partir les trous de mine, on fait maintenant usage d'une espèce de cartouche inventée par M. Ruggieri. Elles donnent un meilleur résultat que l'inflammation électrique. Celle-ci ne produisant que onze départs sur trente, tandis qu'avec les cartouches de l'habile artificier parisien, tous les fournaux s'enflamment et partent sans qu'aucun échec s'y produise. L'explosion commence par les trous du centre à la circonférence, chaque coup étant espacé du précédent par un intervalle de cinq dixièmes de seconde.

En faisant passer ainsi les départs des fournaux du centre vers la circonférence, on a l'avantage de supprimer pour les fournaux de plus en plus excentriques les résistances latérales; l'abatage de la roche est plus facile et plus complet. Le déblai est sent sensiblement augmenté, et, en fin de compte, les travaux de percement marchent avec une célérité plus grande.

Voici, d'après le *Boulevard* de Berne, quel était l'état des travaux à la fin de février : 744 mètres à Goschenen et 708 mètres à Airolo, ensemble 1,452 mètres contre 1,320 à la fin de janvier. Les travaux ont donc avancé de 132 mètres en février. Dans la première moitié du mois, on a creusé 77 mètres, dans la seconde moitié seulement 57 mètres; dont 30 mètres sur Goschenen et 47 mètres sur Airolo.

Le résultat plus facile obtenu à Airolo provient de la présence d'égales sources souterraines dans les montagnes d'eau. Cela occasionne aux travaux des difficultés considérables; il faut établir des charpentes pour soutenir les terres peu consistantes et les revêtir d'une maçonnerie solide pour s'opposer à l'irruption des terres et de l'eau. Or, pendant que l'on s'occupe de ces travaux, le forage et le percement s'arrêtent nécessairement. Vers la fin du mois, on est de nouveau tombé sur la roche solide. Le percement au moyen de la machine a été repris, et grâce aux cartouches de M. Ruggieri, artificier de Paris, dont les essais ont pleinement réussi, on espère obtenir de solides et bons résultats.

